

COMMISSION DES FINANCES DU 8 JUILLET 2010 RELEVÉ DE DÉCISIONS

RETOUR FINANCIER POUR LES COMMUNES TRAVERSEES PAR UNE LIGNE A GRANDE VITESSE

- La commission des finances a reçu deux représentants de l'association ACT-LGV-BPL (association des communes traversées par la **ligne à grande vitesse Bretagne Pays de Loire**), le maire de Torcé et le maire de Villepertuis.
- Constatant que la présence de LGV sur un territoire génère un retour fiscal très faible (via la CET et le FNB) pour les communes concernées, contrairement à d'autres types de réseaux (pylônes électriques et tronçons d'autoroute), cette association demande l'instauration d'une **redevance annuelle et pérenne** qui permette de compenser les nuisances occasionnées.

La commission considère que cette demande est légitime et souhaite qu'elle soit soumise au bureau de l'AMF. Toute activité implantée sur un territoire doit en effet générer un **retour financier**, qui doit être **équilibré** d'une activité à l'autre. En tout état de cause, la réflexion devra être étendue aux lignes existantes.

LA REFORME DE LA PEREQUATION

- Le rapport remis début juillet par les parlementaires missionnés par le premier ministre dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme de la TP évoque, dans ses développements consacrés au renforcement de la **péréquation horizontale**, la possibilité de recourir à des **critères de bonne gestion** des collectivités locales.

La commission refuse toute référence à des critères de gestion, car la prise en compte de tels critères serait **contraire au principe de libre administration**, mais aussi en raison de la **difficulté d'en définir le contenu**.

LA COMMISSION CONSULTATIVE D'ÉVALUATION DES NORMES

- La commission souhaite souligner l'**apport positif** que constituent les **travaux de la CCEN** et demande que ceux-ci puissent être **approfondis et confortés**.
- La commission considère que la **circulaire** relative au **moratoire** apporte **peu de dispositions nouvelles**, dans la mesure où elle **exclut** du moratoire les **normes** commandées :
 - par les **engagements internationaux de la France**, notamment celles relevant de l'exigence de transposition des directives de l'Union européenne,
 - ou par l'**obligation des lois**.

LA RÉVISION DES VALEURS LOCATIVES

- La commission considère, au vu des orientations annoncées par le ministre en matière de **révision des valeurs locatives des locaux commerciaux**, que la réforme soulève **deux questions fondamentales** :
 - le **degré de marge de manœuvre à confier aux élus** dans les travaux de révision puis de mise à jour des valeurs locatives,

- la **capacité de l'administration à accompagner le dispositif**, qui conditionnera directement la qualité des travaux menés.

LA FIABILISATION DES COMPTES PUBLICS LOCAUX

- La commission donne son **accord de principe** à la **participation de l'AMF au Comité partenarial pour la fiabilisation des comptes publics locaux**, chargé :
 - de dresser un **diagnostic partagé** de la fiabilité des comptes locaux,
 - de dégager des **priorités d'action** en fonction des enjeux et risques ainsi identifiés,
 - d'élaborer une **boîte à outils** à mettre à la disposition des acteurs locaux pour qu'ils puissent plus facilement résorber les principaux points faibles,
 - et de mettre au point une **méthodologie** permettant à chaque ordonnateur et à chaque comptable **d'approfondir conjointement le contrôle interne**, garant de la maîtrise de risques comptables de bout en bout des procédures financières.

LA SOUTENABILITE (OU L'AVENIR) DES FINANCES LOCALES

- Le tableau dressé par le **rapport de l'Observatoire des finances locales**, présenté au CFL du 6 juillet 2010, souligne les **tensions inquiétantes qui s'exercent sur les finances locales**. Le niveau atteint par le **taux d'autofinancement, en baisse depuis 3 ans**, alors même que les collectivités locales bénéficiaient encore du dynamisme de la taxe professionnelle et de la possibilité de jouer sur son taux, porte à penser que **le mouvement de dégradation ne peut que s'accélérer** et que l'équilibre des comptes publics locaux a atteint aujourd'hui sa limite.

Cette situation met directement **en danger le niveau d'investissement et la pérennité des services publics locaux**.

- Plusieurs élus ont fait part des **fortes inquiétudes des maires des territoires ruraux** quant à la capacité pour leurs communes de continuer à financer leurs **investissements**, dans un contexte où l'accélération des réformes, dont certaines sont majeures, génère un **manque de visibilité sur l'évolution des recettes locales**.

En particulier, le **gel annoncé des concours financiers de l'État** a fait l'objet de **fortes contestations**

Prochaines réunions de la commission des finances de l'AMF

- **mardi 7 septembre 2010 à 14 h 30**
- **mardi 9 novembre 2010 à 14 h 30**

PJ : rapport d'activité de la CCEN.